

RESTRUCTURATION DU COLLEGE RAYMOND GUELEN PONT-EN-ROYANS (38)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : DEPARTEMENT DE L'ISERE
Lieu : PONT-EN-ROYANS (38)
SDO : 4 671 m²
Montant des travaux (HT) : 7 270 000 €

EQUIPE PROJET

Architecte : ECOTEAM ARCHITECTURE
Bureaux d'études : BETREC IG / TERRE ECO / ICP
INGENIERIE CUISINES PROFESSIONNELLES / ORFEA
ACOUSTIQUE / RACINES IAP

MISSION TERRE ECO

MOE Qualité Environnementale du Bâtiment

RÉALISATION

Début de la mission : juin 2024
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : à venir



DONNÉES PROGRAMMATIQUES

L'opération porte sur la restructuration du collège R. Guelen à PONT-EN-ROYANS (38) construit entre 1962 et 2002. Le projet comprend la réorganisation de l'ensemble des espaces (enseignement, administration, enseignants, vie scolaire, santé, restaurant scolaire...) pour mieux répondre aux besoins fonctionnels, tout en intégrant des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR. Une extension en surélévation du bâtiment principal sera également réalisée.

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

- Opération réalisée en site occupé
- Extension en surélévation du bâtiment principal en ossature bois
- Mise en accessibilité des bâtiments et aménagement des espaces extérieurs
- Mise en conformité de l'établissement avec les exigences techniques et environnementales du cahier des charges du Département de l'Isère

APPROCHE ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

- Isolation thermique par l'extérieur des parois
- Utilisation de matériaux bas carbone et biosourcés : surélévation en ossature bois et laine de bois, ouate de cellulose en combles
- Chaufferie bois centrale
- Centrale photovoltaïque en toiture (80 kWc)
- VMC double flux à récupération de chaleur
- Eclairage naturel des locaux (calculs FLJ) et confort d'été validé par simulation thermique dynamique (STD)

OBJECTIFS DU PROJET

- Optimisation des coûts d'exploitation
- Recours au réemploi in-situ, issu de la déconstruction
- Rénovation énergétique performante, bas carbone et biosourcée
- Qualité sanitaire des espaces avec amélioration du renouvellement d'air
- Application du décret tertiaire échéance 2050 : Objectif 60 kWh/m².an

